FTir y FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

# LA CIBLE FIGEACOISE

Office Intercommunal des Sports 46100 FIGEAC

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le 01 SEPTEMBRE 2024 à 09 h 00, les membres de l'association LA CIBLE FIGEACOISE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au club de tir de Nayrac à FIGEAC, sur convocation du président.

Les convocations e-mail ont été transmises en date du 22 août 2024 conformément à l'article 8 des statuts.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par M. Michel CALMEJANE, président de l' association, assisté de M. Pascal COUMES vice-président, Aurelio RUIZ secrétaire général et de M Mickael LABET, trésorier, membres du conseil d'administration.

M Jacques MOLNE et M Alain LAMBRECHT, vérificateurs aux comptes, régulièrement convoqués, sont présents.

La feuille d'émargement permet de constater que sur les 170 adhérents ayant droit de vote, 66 étaient présents et 4 étaient représentés par mandai.

En conséquence, le quorum prévu par l'article 9 des statuts étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer sur l'ordre du jour qui a été rappelé par le président

* Rapport moral du président
* Rapport financier du trésorier
* Questions diverses

M. Michel CALMEJANE a ouvert la séance à 09 h00 et a remercié les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette Assemblée Générale Ordinaire.

Il a été fait lecture des différents rapports (Moral, Financier et d' Activité).

Le bilan financier a été vérifié et signé par M Jacques MOLNE et M Alain LAMBRECHT vérificateurs aux comptes.

M Mickaël LABET, trésorier, rappelle que le bilan financier, ainsi que les comptes, peuvent être librement consultés par tous les membres de l ' association, sur rendez-vous.

 Désignation de deux vérificateurs aux comptes

Il est procédé à la désignation, parmi les adhérents éligibles et volontaires, de deux vérificateurs aux comptes, pour la saison 2024-2025 conformément à I ' article 12 des statuts.

Jacques MOINE et Yves MAZOYER sont volontaires pour cette tâche

Ils sont donc désignés comme vérificateurs aux comptes pour la saison suivante (2024/2025).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A l'issue de chaque lecture, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes

* Rapport moral : l'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité  Rapport financier : I ' Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité
* Aporobation des comptes : cette résolution est adoptée à l'unanimité o Quitus de gestion : cette résolution est adoptée à l'unanimité
* Rapport d' activité : l' Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité
* Ouestions diverses o Aucune question diverse n'a été déposée à la date limite du 27/08/2024.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 hOO.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le président et la secrétaire.

Ce procès-verbal, ainsi que les annexes, sont tenu à la disposition des membres conformément à

l'article 9 des statuts.

Le président,

M. CALMEJANE Michel



A FIGEAC, le 01 septembre 2024

Le secr ' aire général

Aurelið UIZ

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR 

LA CIBLE FIGEACOISE

ASSEMBLE GÉNÉRALE 2023/2024

## RAPPORT MORAL et D'ACTIVITÉ

Figeac le 01 septembre 2024

Le mot du président :

Mesdames et Messieurs,

Adhérents, Amis et Membres d 'Honneur de I 'association LA CIBLE FIGEACOISE,

Bonjour à toutes et à tous.

Merci d' avoir répondu présent à la convocation de l'AG de notre et votre club.

Tout d'abord, je voudrais remercier le petit noyau de bénévoles qui nous a permis d' aller jusqu'au bout des travaux que nous a demandé la ligue pour enfin prétendre à I 'homologation complète des stands bien entendu sans oublier ceux qui ont répondu présent tout au long de la saison pour les différents travaux.

Chose faite, l'ensemble des stands sont homologués et nous attendons le retour écrit de la ligue Midi-Pyrénées et ensuite, celui fédération française.

Pour cette visite nous avons eu le Président de la ligue Claude DENJEAN accompagné de la commission d'homologation des stands.

Une formation CAC a eu lieu le 02 décembre dans la salle de 10 mètres pour 14 des adhérents du club qui ont obtenu leur diplôme. Ceci leur permet d'assurer la permanence des dimanche sur les pas de tir de manière officielle. Cela leur permet aussi de procéder au contrôles de tir. (Il n'y a plus de date imposée, il suffit de se manifester auprès des CAC).

Un grand merci également à eux pour leur disponibilité et leur patience.

Au niveau encadrement, David VINCENT et David GRAS ont suivi la formation du brevet fédéral d'animateur et ont réussi leur examen. Pascal, COUMES a suivi la formation du brevet fédéral d'initiateur et à également obtenu cet examen. Jacques MOLNE est diplômé arbitre TAR

David GRAS et Pascal COUMES et Kathi ROBERT ont intégré l'équipe régionale de formation de la Ligue Midi-Pyrénées dirigée par Charles GOMEZ. A ce titre, ils vont participer à la formation des CAC et des animateurs de la région. Ce qui fait que nous sommes certainement le seul club de Midi-Pyr&énes à avoir trois adhérents participant à l'équipé régionale de formation.

Cette saison a été riche en évènements .

* La participation de l'école de tir au championnat départemental au 10 m à Cahors.
* La participation de Kathy et Jacques aux différents concours (10 m pistolet pour Kathy, 10 m carabine pour Jacques, au championnats départemental, régional et France pour les deux, le 25 m en départemental, régional et France pour Kathy, le 50 et le 300 m en départemental, régional et France pour Jacques en carabine).
* De plus, nous avons un tireur rimfire, André POMIES qui participé au championnat de France Rnv'fFIRE et a été sélectionné dans I 'équipe de France pour participer au championnats du monde 2024 à Valence en Espagne.

La saison 2024-2025 débute aujourd'hui. Rien de nouveau mis à part, l'obligation d'ajouter sa photo sur le site EDEN et le justificatif pour la nouvelle saison présent sur le pas de tir (copie de la licence à jour format carte).

Dimanche, prochain, nous participons comme chaque année au forum des associations au stade de Londieu, ce qui j'espère nous permettra de relancer l' école de tir.

Pour cette nouvelle saison, en plus de deux concours TAR départemental plus hunter loisir et rimfire, nous allons organiser les départementaux des écoles de tir à 10 m, les 10 m départementaux adultes, et les départementaux 25/50 mètres adultes. Les dates sont affichées au panneau d'information et le seront sur notre site intemet.

En espérant que certains d'entre vous participerons à ces différentes compétitions, d'une part pour montrer I 'attachement à notre discipline et d'autre part soutenir tous ceux qui font avancer le club. Il ne s'agit de payer juste une cotisation, il faut que le club, vive, se développe et améliore les infrastructures pour le bien être des adhérents.

Je vous souhaite à tous une bonne saison 2024-2025

Approbation de ce rapport

Nous soumettons au vote

L'approbation de ce rapport

Michel CALMEJANE

Pré ident



Résultat du vote . adopté à l'unanimité

Le 01/09/2024 à Figeac.

Michel CALMEJANE

Président

